

Les allocations CAF sont suspendues

Par Lilya ben, le 12/01/2021 à 12:25

Bonjour,

Je m'appelle Lilya, j'ai un enfant de 17 mois, la CAF a suspendu toutes nos allocations, RSA, APL, PAJ, et cela fait 17 mois et, à chaque fois, ils nous demande l'avis d'imposition sur les revenus de 2016. Mon mari ne possède pas cette avis ou non avis d'imposition, ils n'acceptent pas les pièces justificatives sur les revenus de 2016. Pour bien préciser, moi et mon mari, on est sans emploi et sans revenu. S'il vous plaît, pourriez-vous nous expliquer quoi faire ?

Merci.

Par jodelariege, le 12/01/2021 à 12:38

b onjour

pôurquoi votre mari ne fournit il pas son avis de non imposition de 2016?

Par youris, le 12/01/2021 à 13:41

bonjour,

l'avis de situation déclarative (ASDIR) remplace l'avis de non-imposition pour les personnes non-imposables.

l'ASDIR est disponible dès la fin de votre déclaration en ligne pour téléchargement au format PDF. Vous pouvez l'enregistrer ou l'imprimer.

votre ASDIR est disponible une période de trois ans dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Consulter » - onglet : Mes documents.

si vous voulez que la CAF vous verse vos allocations, vous devez envoyer le document demandé que vous pouvez demander au trésor public.

salutations

Par najimamerah@gmail.com, le 13/01/2021 à 16:15

Bonjour

Il faut aller à l'assistance sociale et lui expliquer tout la situation elle va vous aide Et je espère votre situation va se régler

Par vivi0701@, le 14/01/2021 à 18:54

Il faut aller le déposer sur un formulaire actuel en barrant 2020. Et en remplaçant par 2016.vous recevrez l avis un peu plus tard.la déclaration est obligatoire même a 0€ de revenu des 18 ans ou alors fournir celui des parents si rattaché fiscalement.